



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S
Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Bonneville
Canton du Mont Blanc

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mille vingt-six le neuf septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune convoqué le trois septembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Maire.

Etaient présents :

Messieurs Jean-Marc PEILLEX, Julien AUFORT, Madame Monique RACT, Monsieur Didier JOSEPHE, Madame Sylvie SAULNIER, Monsieur Marc HORELLOU, Madame Morgane MARC'H, Messieurs Rodolphe GOY, Patrice BIBIER-COCATRIX, Madame Hortense DURANTON, Messieurs Jean-Marie DURINDEL, Alain DELACHAT, Daniel DENERI, Arnaud MORAND, Clément BERRUX, Mesdames Catherine BURATTI, Cécile MANHES, Lucie PIGNARD, Barbara BOCHATEY, Nadine CHAMBEL, Michèle MAUTUE, Monsieur Fabien SATONAY, Mesdames Claire APPLAGNAT-TARTET, Charlotte HUGRON.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Monsieur Gabriel GRANDJACQUES à Monsieur Jean-Marc PEILLEX
Madame Flavie MELENDEZ à Monsieur Marc HORELLOU
Madame Laura CHAUVIERE à Madame Lucie PIGNARD
Madame Chloé BLONDEAU à Monsieur Didier JOSEPHE
Monsieur Paul ROBIN à Madame Claire APPLAGNAT-TARTET

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire fait observer une minute de silence en hommage à Monsieur Michel STROPIANO, ancien élu, décédé au cours de l'été.

Le procès-verbal du conseil municipal du 08 juillet 2026 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE.

Il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales. Madame Hortense DURANTON est candidate. Elle est élue à l'UNANIMITE.

n°2026/175

COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES – FINANCES – CULTURE ET PATRIMOINE
Objet : ARCHIPEL ART CONTEMPORAIN 2027 – PROGRAMMATION – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 24
Pouvoirs : 5
Votants : 29

Délibération télétransmise le : 11 septembre 2026

Mise en ligne du 14 septembre au 14 novembre 2026

Délibération exécutoire le : 14 septembre 2026

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE
T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com
Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64
Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33

Coordination Générale – Direction Générale des Services – Finances – Culture et patrimoine

**ARCHIPEL ART CONTEMPORAIN 2027
PROGRAMMATION - DEMANDE DE SUBVENTIONS****Rapporteur :** Madame Sylvie SAULNIER, adjointe au Maire déléguée aux Finances

La Commune de Saint-Gervais mène une politique active en faveur de la création artistique contemporaine, via la programmation annuelle d'Archipel Art Contemporain. Dans ce cadre, la maison forte de Hautetour accueille depuis 2013 des artistes en résidence, et soutient certains projets menés via différentes actions : communication, accompagnement à la production, expositions, publications etc. En 2027, la Maison forte de Hautetour accueillera deux artistes en résidence, sélectionnés sur appel à projet par un jury dédié. Également, une exposition est programmée chaque année, dans ce lieu, afin de promouvoir l'initiation et la diffusion à l'art contemporain. En 2027, il s'agira d'une exposition collective en partenariat avec la Biennale Artocène. A l'été 2027, un artiste plasticien sera invité à créer une installation in situ dans Pile-Pont Expo, dans le cadre de la programmation Archipel Art Contemporain et en partenariat avec la Biennale Artocène. Enfin, La Cure accueillera également l'été 2027 une exposition collective dans le cadre de la Biennale Artocène. Cette programmation Archipel Art Contemporain 2027 a été validée lors de la commission patrimoine du 11 mai 2026.

Afin de poursuivre la réalisation de la programmation d'Archipel Art Contemporain, la commune de Saint-Gervais sollicite une subvention auprès de :

- La Région Auvergne Rhône-Alpes, via ses dispositifs de soutien à l'art contemporain ;
- Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, dans le cadre de sa politique de soutien à la diffusion des arts plastiques sur le département ;
- La Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes ;
- La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc.

VU la volonté de la Commune de s'investir dans ce projet de valorisation des équipements municipaux et de soutien à la création artistique,

ENTENDU l'exposé,

VU l'avis de la Commission culture et patrimoine du 11 mai 2026,

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la réalisation de la programmation d'Archipel Art Contemporain,
- **DE SOLLICITER** auprès de la région AURA, du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes et de la CCPMB une subvention la plus élevée possible,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.



La secrétaire de séance
Conseillère municipale déléguée,
Hortense DURANTON



Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Jean-Marc PEILLEX